

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_051 : FINANCES / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M4, et dès lors que les Comptes Administratifs et de Gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique de façon à permettre la reprise de ces différents résultats dans les Budgets Primitifs 2024.

Il est à noter que le Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques créé au 1^{er} janvier 2017 est un budget dit « lotissement » pour lequel le résultat de fonctionnement doit obligatoirement être remis à zéro au terme de l'exercice via des opérations d'ordre. Le résultat généré par chaque zone apparaît ainsi uniquement dans la section d'investissement et il n'y a donc pas lieu pour ce budget de définir une affectation de son résultat.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer immédiatement après l'examen desdits Comptes Administratifs et d'arrêter l'affectation des résultats des différents budgets susvisés.

A titre d'information, il convient de souligner que le résultat budgétaire consolidé de la CABA s'élève à 8 714 373,36 €. Les règles comptables n'imposent qu'une affectation obligatoire minimale assise uniquement sur le besoin de financement négatif de chaque budget. Le cumul des montants constatés à ce titre au sein du Budget Principal et des Budgets Annexes correspond à la somme de 1 217 226,37 €. Cependant, il est proposé d'affecter une somme totale de 4 200 000 €, soit très au-delà du minimum susdit en situation consolidée, ce choix permettant de renforcer significativement le financement des dépenses d'investissement 2024.

La répartition détaillée des affectations, budget par budget, est développée dans le dispositif qui suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'affecter les excédents de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Budget Principal :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 2 000 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 1 696 137,22 €

Budget Annexe de l'Eau :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 800 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 516 579,22 €

Budget Annexe de l'Assainissement :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 1 000 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 682 017,79 €

Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :

Affectation au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 400 000 €

Reprise en report à nouveau (R 002) de 735 447,67 €

Budget Annexe du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 38 768,68 €

Budget Annexe des Campings Communautaires :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 175 050,60 €

Budget Annexe des Transports Urbains :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 119 409,71 €

Budget Annexe de l'Aéroport :

Reprise en report à nouveau (R 002) de 306 128,52 €

Budget Annexe du Centre Aquatique :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 015-241500230-20240411-DEL_2024_051-DE



Reprise en report à nouveau (R 002) de 244 833,95 €

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.